Une maison s'effondra à Crépy-en-Valois

Six ouvriers furent ensevelis et trois retirés respirant encore

Crépy-en-Valois, 8. — Aujourd'hui à midi, un bâtiment à usage de bureaux dépendant d'une fabrique de meubles à Crépy-en-Valois, récemment construit, s'est effondré sur une longueur de 30 mètres ; on venait d'enlever les bois de soutènement et les ouvriers se rendaient à leur repas, six cependant ont été surpris et sont restés sous les décombres.

M. Crabol, sous-préfet de Senlis, aussitôt prévenu, arriva immédiatement. Les secours furent rapidement organisés. Vers 2 heures, trois ouvriers furent retirés ; ils respiraient encore et ont été dirigés sur l'hôpital de Crépy. Ce sont les nommés : Grandjoux, 49 ans; Bertil, 26 ans ; et Mahieu, 18 ans, ouvriers maçons.

Trois autres sont encore sous les décombres. Ce sont les nommés : Degraine, 38 ans, tâcheron à Crépy-en-Valois, Padiou, 22 ans, maçon à Crépy et Soarnier, ouvrier.

La Légion d'Honneur à des membres de l'Enseignement primaire

Paris, 8. — On sait qu'à l'occasion du cinquantenaire des écoles normales instituteurs et d'institutrices, le gouvernement a déposé un projet de loi portant attribution d'un contingent exceptionnel de croix de la Légion d'honneur en faveur des membres du personnel de l'enseignement primaire. Ce projet de loi vient d'être voté par la Chambre des Députés et a été déposé cette semaine sur le bureau du Sénat.

Comme il y a tout lieu d'espérer que la Haute Assemblée adoptera le dit projet, aucun fonctionnaire dépendant de la direction de l'enseignement primaire n'a été compris dans la promotion du 1er janvier.

Pour mieux faire la chasse aux spéculateurs en Bourse

Paris, 8. — Un commissaire au service de la répression des fraudes à la Préfecture de police, M. Martin-Claude, a été chargé de se tenir en permanence à la Bourse de commerce de Paris. Un bureau spécial lui a été affecté.

Ce magistrat servira d'intermédiaire au parquet pour surveiller les opérations et effectuer au besoin des enquêtes préliminaires.

Des faux monnayeurs ont été condamnés à Marseille

Marseille, 8. — Le conseil de guerre de la 15e région vient de juger une bande de faux monnayeurs qui, en 1915, mirent en circulation une série de faux billets de 20 francs Orengo, qui avait dénoncé ses complices et qui s'est enfui à l'étranger, a été condamné seulement à 20 ans d'interdiction de séjour. Roccati a été condamné aux travaux forcés à perpétuité par contumace et Pasero, seul présent à l'audience à 5 ans de réclusion. Tous se sont vus en outre infliger une amende de 3.000 francs.

D'autres, des maladroits ont été arrêtés à Londres

Londres, 8. — Deux hommes ont été arrêtés aujourd'hui pour la fabrication de fausses pièces d'or. Les pièces qu'ils mettaient en circulation auraient parfaitement pu faire illusion ; malheureusement pour les contrefacteurs, elle étaient à l'effigie du roi Edouard VII et portaient la date de 1916.

On a voulu faire sauter M. le Curé de Chenôve

Dijon, 8 — L'autre nuit, un attentat a été commis contre le curé de Chenôve. Deux bouteilles chargées d'explosifs ont été placées par un inconnu dans le jardin du presbytère et ont fait explosion.

La détonation a mis le village en émoi. Heureusement, l'explosion n'a provoqué que des dégâts matériels.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

EN DEUX LIGNES

Nancy. — Une auto a tamponné et tué le cycliste Lucot, 33 ans.

Marseille. — Obsèques de M. Maurice Long, dép., gouv. de l'Indo-Chine : 15 février, à 9 h. 30.

Londres. — Cette semaine, il y eut 29.000 chômeurs de moins en Angleterre que la précédente.

Le Havre. — A la foire de Montebourg, 300 taureaux ont été vendus 2 à 4000 fr. Un att., 6000 fr.

Paris. — La médaille d'honneur a été accordée à 577 ouvriers agricoles.

Londres — Collision de 2 vapeurs dans l'estuaire de la Tamise. L'un échoué. 1 tué, 2 blessés.

Londres. — La princesse Mary a mis au monde un fils. Le roi Georges est grand-père.

Londres. — Le mariage du duc d'York est fixé au 26 avril prochain.

Toulon. — Mme Théron, veuve de guerre, a gagné 100.000 fr. du Crédit National.

Marseille. — Les gardiens de phares viennent de tenir leur Congrès.

Berlin. — Krassine venant de Londres, est arrivé mercredi à Berlin.

Charolles. — On découvre une grave affaire d'avortement. Il y aurait de nombr. inculpées.

La Chambre s'est occupée de la fabrication de l'ammoniaque

Elle a ratifié l'accord conclu avec une firme allemande

La Chambre a continué hier la discussion du projet de loi relatif à la fabrication de l'ammoniaque synthétique.

M. Emile VINCENT émit certaines critiques au sujet de la convention passée avec la *Badische Anilin* qui sera peut-être en mesure de concurrencer la France, étant donné qu'on lui laisse la latitude de fabriquer certains engrais.

M. LOUCHEUR déclara qu'après les heures tragiques de la guerre, où nous avons failli perdre la partie, faute d'azote, nous serions coupables de ne pas mettre tout en œuvre pour en assurer la production régulière.

L'orateur convint qu'on ne saurait compter sur la bonne foi de l'Allemagne, mais que nous sommes aujourd'hui à même de réparer chez nous et même de développer l'outillage nécessaire.

Après l'intervention de M. REGAUD, au nom de la Commission de l'Armée, la discussion générale fut close et l'on passa à l'examen des articles qui furent successivement adoptés ainsi que l'ensemble du projet par 555 voix contre 5

La Chambre a fixé à aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif aux bouilleurs de cru.

Le Sénat a modifié la taxe sur le chiffre d'affaires

M. Merlin va interpeller sur la disgrâce du Préfet de l'Aisne

Le Sénat a poursuivi hier la discussion du projet portant modifications de la taxe sur le chiffre d'affaires

M. DEBIERRE demanda que fussent exonérées de la taxe d'importation les laines brutes reçues en admission temporaire pour être filées en France et réexportées sous forme de produits fabriqués.

Le Commissaire du Gouvernement déclara que M. Debierre avait satisfaction et que l'Administration était disposée à étendre aux laines destinées au filage, le régime déjà consenti aux laines destinées au peignage.

Malgré les efforts du ministre des Finances, la Haute-Assemblée adopta un amendement de M. Chapsal demandant que n'entrent pas en ligne de compte dans la taxe sur les eaux-de-vie : 1. le droit de consommation ; 2. les frais de transport payés par le destinataire.

Le Sénat exonéra encore de la taxe les cycles-cars neufs dont le prix de vente ne dépasse pas 5.000 francs et décida de ne frapper les autres que pour la somme dépassant ce chiffre.

L'ensemble du projet fut ensuite adopté

La discussion de l'interpellation de M Fernand Merlin au sujet du déplacement de M. Bourienne Préfet de l'Aisne, a été fixée à aujourd'hui.

La participation industrielle à la construction d'écoles

(De notre rédaction parisienne)

Couteaux et François Lefebvre, députés du Nord, viennent de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi concernant la participation de certaines sociétés industrielles aux charges résultant de la construction d'écoles publiques

Aux termes de l'article unique de ce projet, les communes seraient autorisées à mettre à la charge de toute entreprise industrielle, commerciale ou agricole la moitié ou les trois quarts des dépenses résultant de l'établissement d'écoles publiques qu'elles estimeront nécessaires dans les agglomérations créées entièrement.

200.000 fr. recueillis par une « Union Catholique » auraient été dissipés

Paris, 8. — M. Améline, commissaire aux délégations judiciaires, a perquisitionné aujourd'hui 48, rue Faber, au domicile de M. de Champvans, 76 ans, fondateur de la Société « Union Catholique pour la reconstruction des églises démolies pendant la guerre ».

Une somme de 200.000 francs environ a été recueillie par cette société. Mais cet argent aurait été dissipé par le banquier Lévy qui l'avait reçu en dépôt.

Le banquier a d'ailleurs été arrêté.

M. de Champvans, qui fait l'objet de quatre plaintes, a été laissé en liberté.

La comptabilité de « L'Union Catholique » va être examinée par un expert.

Cinq ans de réclusion au père indigne qui étrangla sa fille

Blois, 8. — Le cultivateur Eugène Lévêque qui, le 17 octobre 1922, étrangla sa fillette Lucienne, au cours d'une crise d'ivresse, après l'avoir rouée de coups, et l'avait enfouie dans un tas de fumier, a été condamné par la Cour d'assises du Loir-et-Cher, à cinq ans de réclusion et à la déchéance paternelle.

La Journée Sportive

Boxe et Lutte

Le gala de boxe et de lutte de Valenciennes

LE MATCH PIONNIER-BRISCOT

Dans notre article d'hier, nous promettions à nos lecteurs de les renseigner sur le combat Pionnier Briscot, le plus dur combat qui ait eu lieu jusqu'à ce jour à Valenciennes. L'adversaire de Briscot ne lui cède en rien au point de vue records. Il est assez connu pour que nous nous dispensions d'en donner le détail. Néanmoins, il importe de rappeler certaines de ses brillantes victoires sur Nicolas Woodman, Challier Marchand, Léonard, Degand Lenaers. Il eut trois matches nuls avec le célèbre Dévos et tous les sportsmen se rappelleront encore la brillante figure qu'il fit devant Balzac, alors l'incontesté champion d'Europe. De plus, nous dirons qu'il résista neuf rounds devant le fameux Siki qui était avantagé d'une dizaine de kilogs.

LE BOXEUR BRISCOT

Avec un homme de cette classe, Briscot aura à qui parler et aucun pronostic n'est possible.

Ce grand combat sera encadré de deux rencontres très intéressantes qui mettront aux prises Auburtin d'Anzin contre Vrand et Parent d'Anzin contre Thuru.

La soirée débutera par un championnat régional de poids et haltères, disputé par Crusiaux et Lesage, de Saint-Amand et notre compatriote Lesne. Ensuite un match entre Verkaemst, champion du Nord et Alfred François, un des meilleurs haltérophiles d'Europe.

Rappelons que les combats de boxe seront arbitrés par M. Henry Bernstein. La location est ouverte chez M. Goldre, rue de Paris et à la Taverne Lorraine, place d'Armes. Que les retardataires se hâtent de retenir leurs places.

Mascart à Roubaix le 18 février

Nous sommes en mesure d'annoncer avec fervent du noble art que l'espoir français Mascart, celui que toutes les compétences s'accordent à reconnaître comme le digne successeur du champion d'Europe Eugène Criqui, paraîtra sur le ring en exhibition, au cours du grand meeting que notre puissant club doyen, l'Académie des Sports de Roubaix, organise le 18 février prochain avec la participation assurée du national Criqui.

Voir, au cours de la même réunion, le champion d'aujourd'hui et le champion de demain, voilà un « évènement » qui va susciter une grande effervescence dans toute la région et pour lequel il convient de féliciter sans réserve les actifs promoters de l'A.S.P.

Football-Association

L'Association Faidherbe à Tourcoing

Le match auquel devait prendre part l'Association Faidherbe de Lille n'ayant pu avoir lieu hier, ainsi que nous l'avions annoncé, ce match est remis au jeudi 13 février

L'Association Faidherbe s'est rendue hier à Tourcoing, pour y disputer, contre l'Association du Lycée de cette ville, un match comptant pour le Championnat du Nord. Les Lillois l'ont emporté par 8 buts à 0, malgré de vives réactions des Tourquennois.

Demandes de matches

L'Olympique Sporting Hallunois demande matches pour ses 2e, 3e et 4e Juniors B, sur son terrain ou adverse. Ecrire au Secrétaire, 48, rue de Linselles, à Halluin.

— Union Sportive Escaudinoise I demande matches amicaux avec bonnes équipes pour les dimanches 11, 18, 25 février et pendant les mois de mars et avril.

De préférence, match aller sur son terrain, pour cause de location de terrain.

Il y aura arrangement pour le match retour.

Course à pied

Une disqualification de Vermeulen

Paris, 8. — L'« Auto » annonce que l'Amateur Athlétic-Association a avisé officiellement hier la Fédération Française d'Athlétisme qu'elle ne reconnaissait pas la qualité d'amateur à Jean Vermeulen et que ses clubs se voyaient interdire toute épreuve où le Français serait engagé.

Il est plus que probable, ajoute l'« Auto » que la Fédération Internationale d'Athlétisme prendra la même décision et que la F. F. A. qui a requalifié Vermeulen, devra s'incliner devant la décision des représentants des autres nations.

Hippisme

Courses de Vincennes

1re Course. — 1. Ripaille E. Marie), g. 196.00 p. 38.00 ; 2. Sorano (A. Forcinal), p. 14.50 ; 3. Serbie (Guigot, p. 20.50.

2e Course. — 1. Ulster (Guérouit), g. 26.50, p. 14.50 ; 2. Tourterelle (Vilet), p. 20.00 ; 3. Tergey Th. Monsieur), p.

3e Course. — 1. Tire Feu (L. Poirier), g. 98.00 p. 29.50 ; 2. Talaut (Ribert), p. 24.00 ; 3. Tomy Guepouli), p. 26.00.

4e Course. — 1. Quineton (Bakker), g. 29.00, p. 20.00 ; 2. Quatre Mai (Blairsy), p. 28.50 ; 3. Roxane (J. Poirier), p. 53.50.

5e Course. — 1. Pacha (Fino), g. 152.50, p. 38.50 ; 2. Sola (M. Forcinal), p. 37.00 ; 3. Quarteron (E. Labayle), p. 17.00.

6e Course — 1. Oba (Chudde), g. 46.00, p. 21.50 ; 2. Roxane V (Gougon), p. 18.50 ; 3. Salomé (E. Picard), p.

7e Course. — 1. Souvenir (Le Bourhis), g. 88.50, p. 29.00 ; 2. Karabin (Windels), p. 25.00 ; 3. Sallé Favart (Capoville), p. 18.50.

Courses de Cannes

1re Course. — 1. Tukase (Caron), g. 11.00, p. 5.50 ; 2. Oh Johnny (Gaudinet), p. 5.50.

2e Course. — 1. Impresario (Bedeloup), g. 11.00, p. 7.00 ; 2. Le Pierreaux (Petit), p. 9.50.

3e Course. — 1. Alleluia (Brechetteau), g. 16 ; p. 10.50 ; 2. Parisien (Merlat), p. 10.50.

4e Course. — 1. Chuchoteur (Thibault), g. 34 ; p. 10.00 ; 2. Sans Veriu (Gaudinet), p. 7.00.

5e Course. — 1. Chuttagand (Pont), g. 10.50.

Courses de Pau

1re Course. — 1. Le Stiff (Ed. Haad), g. 41.50, p. 18.50 ; 2. Herbier A. Kallet), p. 17.00.

2e Course. — 1. Shipp (Ball), g. 15.50.

3e Course. — 1. Good Luck (J. Luc), g. 72.00 ; p. 24.00 ; 2. Puceron (G. Ball), p. 23.00 ; 3. Vigol Atkinson), p. 27.00.

4e Course. — 1. Fruit Confit (Dufour), g. 70.00, p. 26.50 ; 2. Orléan (Dead), Ed. Haas, Orléan, p. 19.50 ; 2. Courcy (Heat), Kalley, Courcy, p. 23.00 ; 3. Rayon (Parirement), p.

DERNIERE HEURE

L'organisation Franco-Belge des transports dans la Ruhr

M. Le Trocquer va conférer avec les ministres Belges

(De notre rédaction parisienne)

M. Le Trocquer quittera Paris demain matin à 8 h. 10, accompagné de MM. Dudecastel, directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics, Javary, directeur de la Compagnie des chemins de fer du Nord et Bréaud, sous-directeur du réseau de l'Etat, pour se rendre à Bruxelles où il va conférer avec M. Theunis et plusieurs membres du cabinet belge au sujet de l'organisation des transports de la Ruhr.

Nous croyons savoir qu'au cours de ces conservations il sera également question de placer les territoires occupés sous une direction unique.

4.500 Cheminots Français partent aujourd'hui

Paris, 8. — Un contingent comprenant quatre mille cinq cents cheminots français, tous volontaires, partira demain pour les territoires occupés.

Une réintégration des révoqués est possible

D'autre part, M. Le Trocquer, Ministre des Travaux publics examine favorablement la possibilité de réintégrer un certain nombre de cheminots révoqués lors des grèves de 1920, en vue de les faire coopérer à l'exploitation des chemins de fer dans les territoires occupés.

Le port de Smyrne est fermé par des torpilles

On espère encore en un arrangement Turco-Allié

Constantinople, 8. — Le dernier délai qui avait été fixé expirant à midi, le port de Smyrne a été fermé par des torpilles ; les vapeurs de commerce pilotés peuvent y entrer.

Dans tous les milieux on commente les conséquences que pourraient avoir ces mesures, mais l'espoir d'un arrangement persiste.

ROUBAIX

RÉDACTION : 29, rue Pauvrée. Tél. 9-51
DÉPOT GÉNÉRAL : 12, rue du Bassin

Le Théâtre à Roubaix

UNE REPRÉSENTATION « SENSATIONNELLE »

Il nous arrive rarement de rendre compte des représentations théâtrales données à Roubaix depuis la guerre. C'est qu'il est pénible de dire certaines vérités. Si le bon public se contente, en effet, de ce qui lui est servi cette année sous le nom de représentations théâtrales, même s'il ne s'en contente que faute de mieux, plusieurs raisons eussent fait paraître méchante une critique qui n'eût été que sévère.

Une subvention insuffisante, d'abord, le choix de plus en plus difficile des artistes, les frais de transport qui restent élevés, les dépenses nécessitées par la location ou l'acquisition interminable des décors, des accessoires, des costumes, sont autant de considérations de nature à incliner à l'indulgence la plus passive les gens dont le métier est cependant de défendre les intérêts du public. Mais l'indulgence a des limites au-delà desquelles elle se transmuterait en complicité. Or, ces limites ont été atteintes avec la représentation du « Roi d'Ys », donnée, ou plutôt sabotée, mercredi soir.

A part deux ou trois rôles, qui eussent été satisfaisants dans un ensemble homogène, le moins que l'on puisse dire est que rien n'était à sa place. Les chœurs avaient beau faire : on ne les entendait pas ou, quand on les entendait, on regrettait qu'ils ne fissent silence.

On entendait fort bien, par contre, les ordres que, du fond de la coulisse, criait le régisseur : « Au fond les dames !.. A gauche ! Sortez à gauche !... » etc. ; et, aussitôt, choristes et figurants de se précipiter pêle-mêle vers l'issue indiquée, alors qu'il eût fallu sortir gravement.

Au dernier acte, Saint-Corentin paraît, mais on ne voit guère que sa mitre et sa barbe, et l'on n'en voit pas davantage, car les deux figurants qui ont oublié de se mettre à genoux le masquent de leurs torses... D'ailleurs, on n'en finirait pas !

Le public, à plusieurs reprises, a fait entendre des rires de mauvais augure, et dans les couloirs, les abonnés firent quel que bruit. On l'a trouvée, cette fois, décidément mauvaise.

R. L.

Géo ?

Les Fêtes de Carnaval

Le député-maire de Roubaix a pris, relativement aux fêtes du Carnaval de 1923, l'arrêté dont nous reproduisons les conclusions :

Article 1er. — Les débits de boissons pourront rester ouverts durant les nuits des 11 au 12, 12 au 13 et 13 au 14 février (dimanche et mardi-gras), 11 au 12 et 12 au 13 mars (dimanche et lundi de la Mi-Carême.

Art. 2. — Tous les débitants de boissons sont tolérés, au cours des mêmes nuits, à faire jouer de la musique et à laisser danser dans leur établissement jusqu'à l'heure réglementaire.

Art. 3. — Il est formellement interdit aux personnes masquées ou non travesties ou non, de jeter des confettis et de lancer des serpentins sur la voie publique ou dans les établissements ouverts au public.

Art. 4. — La circulation des personnes masquées ou travesties des groupes et des chars carnavalesques est autorisée en cette ville : les après-midi des dimanche 11 et mardi-gras 13 février courant et des dimanche 11 et lundi 12 mars prochain.

SCENE DE VIOLENCES

Une enquête est ouverte au sujet d'une scène de violences au cours de laquelle Victor Cousyn, 45 ans, raboteur en fer, demeurant rue Descartes, fort Sion, 54, aurait frappé sa femme et sa fille.

VIANDE FRAICHE DE BOUCHERIE

Taxe du 10 au 16 février

BŒUF. — 1re catégorie (A) : filet, 1re qual., 17.00 ; 2e, 15.50 ; 3e, 14.00 ; aloyau sans os, 14.00, 11.50, 9.50. — 1re cat. (B) : avec os, 7.50, 6.25, 5.60 ; sans os, 10.00, 8.30, 7.40. — 2e cat. (C) : train de côtes, 7.50, 6.25, 5.60 ; sans os, 10.00, 8.30, 7.40 ; (D) : plat de côtes, etc., 7.20, 6.00, 5.30 ; épaule, 7.00, 5.75, 5.10 ; (E) : sans os, 9.30, 7.70, 6.80. — 3e cat. : 3.50, 2.40, 1.80.

TAUREAU — 1re catégorie (A) : filet, 16.00, 15.50, 15.00 ; aloyau sans os, 12.00, 11.50, 9.50. — 1re cat. (B) : avec os 6.80, 6.25, 5.60 sans os, 9.00, 8.30, 7.40. — 2e (C) : train de côtes, 6.80, 6.25, 5.60 ; sans os 9.00, 8.30, 7.40 ; (D) : plat de côtes, etc., 6.50, 6.00, 5.30 ; épaule, 6.30, 5.75, 5.10 ; (E) : sans os, 8.40, 7.70, 6.80. — 3e cat. : 3.00, 2.40, 1.80

VEAU. — 1re cat. 14.50, 10.75, 9.75 ; 2e cat., 13.00, 9,25, 7.75 ; 3e cat., 10.50, 7.75, 6.25.

MOUTON (de provenance hollandaise). — 1re catég., 12.30, 10.00, 7.50 ; 2e cat., 10.50, 7.50, 5.75 ; 3e cat., 9.50, 6.00, 4.25.

PORC. — 1re cat., 13.50, 10.50 ; 2e cat., 10.50, 7.50 ; 3e cat., poitrine, 10.25, 7.25 ; tête, jambettes, 5.75, 2.75.

Pour les viandes vendues avec os le pourcentage de ceux-ci ne pourra, dans aucune espèce et catégorie, dépasser 250 gr. au kilo.

La taxe du mouton est basée sur le cours des moutons de provenance hollandaise. Les moutons du pays se vendent en cheville, 1.50 de plus au kilo.

LES FETES ET EXPOSITIONS A ROUBAIX

La Fédération des Syndicats Commerciaux détaillants de Roubaix et environs, informe qu'en raison des Fêtes du Carnaval, la réunion des délégués des comités de fêtes de quartier, braderie et expositions aura lieu lundi 12 février, à 5 h. du soir, Café Pandore, 28, rue Pauvrée.

La réunion des commerçants employant du personnel reste fixée au mercredi 14 février, à 5 heures

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Claire Deschamps, rue Victor-Hugo, 43. — Suzanne Lemaître, rue Buffon, 8. — Lucette Debarge, rue du Chemin-Neuf, 26. — Etienne Hahusseau, rue de Lannoy, 219. — Rose Dierick, rue Décrème, 95. — Paulette De Bock, rue Turgot, 110. — Madeleine Dubois, rue Beaurewaert, 12. — Odette Van Rockem, rue de Menin, 35. — Jean Gronier, rue Franklin, 129 bis.

DÉCÈS. — Jean Casteleyn, 2 ans, rue Décrème, 179. — Elise Berth, épouse Duval, rue Neuve-Racine, 1. — Edouard Colas, 81 ans, rue de Barbieux, 35 — Edouard Dupriez, 68 ans, rue de Barbieux, 35. — Charles Egels, 72 ans, rue Voltaire, 139. — Maria Derbaudringhien, veuve Fiévet, 65 ans, rue de la Rédoute, 67.

TOURCOING

BUREAU : 2, Place de l'Hôtel-de-Ville
Téléphone 9-85

Mort subite

Le nommé Mallet Adrien, 39 ans, homme de peine, domicilié rue du Dragon, 5, passait vers 20 h., rue de Mulhouse. Se sentant indisposé, il entra à l'épicerie Belpeer, angle des rues de Mulhouse et d'Angleterre, dans l'intention de s'y reposer, mais à peine était-il entré qu'il s'affaissa et rendit le dernier soupir. Mandé, M le docteur Vermeesen ne put que constater le décès qu'il attribue à une hémorragie foudroyante.

M. Vigne, commissaire de police du 1er arrondissement, a fait les constatations légales.

UN FRAUDEUR

Les douaniers de la brigade du Touquet ont arrêté, plaine Roussel, à Wattrelos, le sieur Duchatel Constant, 26 ans, tourneur, 659, rue de Gand, qui tentait d'introduire en France, venant de l'étranger, 13 kilos de tabac et 7 kilos 500 de cigarettes.

Ce fraudeur a été remis à la gendarmerie de Tourcoing qui l'a transféré au Parquet.

TRAMWAY CONTRE AUTO

Une collision s'est produite à 17 h. 15, rue Carnot, entre le tramway L N et une auto pilotée par M. Breyne Louis, demeurant rue Thécle, à Roubaix. Du choc, l'auto a été jeté sur un taxi qui stationnait même rue, appartenant à M. Dereu, loueur rue de la Cloche. Il n'en est résulté que des dégâts matériels, de part et d'autre.

UN INCENDIE DANS UNE FABRIQUE

Un incendie a éclaté hier vers 19 heures, chez M. Georges Dansette, fabricant de fuseaux, rue de la Tossée, 174.

Le feu a pris naissance dans un bâtiment servant de séchoir et chauffé par le gaz.

Les pompiers arrivés rapidement sur les lieux durent se servir de leur casque respiratoire tant l'atmosphère des lieux était suffocante. Bientôt trois lances étaient mises en batterie et une heure après le feu était vaincu.

Les dégâts sont évalués à 4.000 francs.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Chez MM. J. Quatannens fils et Degorre, entrepreneurs, 100, rue Nationale, un manœuvre, Delbecque Augustin, 63 ans, rue Houchard, 81, est tombé d'une échelle d'une hauteur de quatre mètres. Plaie du cuir chevelu de 4 cm., contusions multiples sur tout le corps, forte contusion du coude gauche. Repos 30 jours.

— A la Société anonyme Lorthiois frères, 8, rue Ch.-Wattinne, un nettoyeur de séchoirs, Vanwaerbeck Camille, 74 ans, à Mouscron, rue du Couët, 75, a eu le pied gauche pris entre les ailes du volant et la traverse en tôle du séchoir. Contusion des faces internes et externes du tiers inférieur de la jambe gauche. Incapacité de travail de 30 jours.

RECTIFICATION DU COURS D'EAU DE L'ESPIERRE

Vu la demande par laquelle MM. Fouan et fils, demeurant à Tourcoing, sollicitent l'autorisation de redresser l'Espierre, dans leur propriété sur une longueur de 41 m. 20, en vue de couvrir ultérieurement cette partie du cours d'eau, M. le Préfet a, à la date du 24 janvier dernier, pris un arrêté aux termes duquel les pièces relatives à cette demande resteront déposées à la Mairie de Tourcoing, du 10 au 26 février, avec un registre destiné à recevoir les observations des parties intéressées. A l'expiration du délai d'enquête ci-dessus fixé le Maire adressera à la Préfecture toutes les pièces de l'enquête avec ses observations et son avis.

HARMONIE MUNICIPALE

Ce soir, à 20 heures, répétition générale. Programme du concert du samedi 3 mars.

FEUILLETON DU 10 FEVRIER 1923 — N° 24

La Revanche de Liliane

Roman d'amour par DELLY

DEUXIEME PARTIE

— L'amour opère des métamorphoses extraordinaires !

Et elle se délectait en remarquant le regard jaloux que glissait, vers Mlle de Sourzy, la belle lady Wilken, « l'ensorceleuse », comme on l'appelait à Breenwich

Bien que Hugh fût toujours resté insensible à ses avances, la blonde veuve ne se tenait pas pour battue, loin de là, — d'autant mieux que ce lord Stanville transformé avait tout ce qu'il fallait pour que la plus difficile des femmes en devînt aussitôt éprise.

Mais la gros point noir était cette pupille... cette trop jolie pupille que tous ces messieurs avaient le mauvais goût de regarder, ce soir, beaucoup plus que la belle lad, Aurelia Wilken.

Liliane, à qui cette présentation dans le monde coûtait beaucoup par avance, commençait de se rassurer. Tous les hôtes de lord Stanville étaient aimables pour elle, et ses voisins de table, deux hommes d'un certain âge, intelligents, de grande distinction et de conversation agréable, lui firent trouver court le temps du dîner. Après cela, elle fut accaparée par un groupe de notables personnes, désireuses de faire ainsi leur cour au maître du logis, dont l'intérêt pour sa charmante pupille apparaissait à tous très évident, et fort significatif. La grâce, la simplicité de la jeune fille, gagnèrent d'ailleurs la sympathie de plusieurs de ces dames, et lady Laurence dut écouter, sans oser riposter, par crainte de son fils, les compliments sincères qu'on lui fit sur « sa délicieuse cousine, un modèle de charme et de modestie ».

Par contre, la compatissante Mrs. Haig lui glissa dans l'oreille, sur un ton doucereux :

— Comme je vous plains, chère lady Stanville, d'avoir tous les jours sous les yeux cette petite coquette !... Lady Wilken assure qu'elle doit se mettre quelque chose pour blanchir son teint, pour rougir ses lèvres, car cela ne paraît pas naturel... Et ses cheveux !... Comment ose-t-elle avoir des cheveux pareils !... Ah ! lady Stanville, quelle différence avec cette charmante miss Bairn !

Comme beaucoup de natures autoritaires, entêtées, orgueilleuses, lady Laurence était sensible à la flatterie et à l'hypocrisie. Mrs. Haig, qui excellait en toutes deux, jouissait donc près d'elle d'une grande faveur. Toutefois, comme lady Stanville se méfiait de sa langue, elle n'en faisait pas généralement se confidente. Mais ce soir-là, son âme débordait si bien d'amertume et de colère qu'elle se laissa aller à raconter, aux oreilles complaisamment tendues, la façon « révoltante » dont son fils avait pris parti pour Liliane.

Mrs. Haig se répandit en exclamations indignées ; puis, comme l'entretien ne pouvait se prolonger, ce soir, elle déclara qu'elle viendrait, dès le lendemain, causer de cette douloureuse situation avec « sa chère lady Stanville ».

Vers minuit, tous les invités se retirèrent. Dans le second salon restèrent seuls lady Laurence, Hugh et les jeunes filles. Carrie, dont le teint n'avait jamais été plus jaune, — le succès de Liliane en était la cause, — prit congé aussitôt et gagna sa chambre pour y ruminer à l'aise sa fureur contre Mlle de Sourzy, et son désespoir de l'indifférence glaciale que lui témoignait ce cousin, dont elle était pourtant, depuis l'enfance, la plus servile admiratrice... Lady Laurence était passée dans la salle à manger pour jeter un coup d'œil sur les précieuses porcelaines et constater, dès ce soir, qu'aucune pièce ne manquait. Hugh dit à Liliane en l'enveloppant de ce regard profond, ardent, qui s'était bien souvent dirigé vers elle, au cours de la soirée :

— Eh bien, maintenant, il faut aller vous reposer... N'êtes-vous pas trop fatiguée ?

— Non, pas trop, mon cousin.

— Appelez-moi, donc Hugh, tout simplement, j'aime mieux cela... Demain matin, je ne veux pas que vous veniez au bureau tout que vous preniez un plus long repos.

— Mais je vous assure que je puis très bien...

— On ne discute pas ma volonté, Liliane, vous le savez...

Il souriait, et sa voix n'avait rien de l'impérieuse intonation habituelle.

— ... Allons, bonne nuit. Vous me direz plus tard vos impressions sur la soirée.

— Puis-je vous demander auparavant s'il vous serait possible de recevoir un de ces jours Mrs. O'Feilgen ? Elle souhaiterait vous parler au sujet de la maison, qui aurait besoin de réparations urgentes.

— Soit, mais je ne le puis maintenant avant mon retour de Londres, car je pars demain dans l'après-midi... De quelles sortes de réparations s'agit-il ?

— Les plus pressées concernent les cheminées qui se démolissent et fument terriblement. Mes pauvres amis ont très froid, en ce moment.

— Eh bien, dites à Mrs. O'Feilgen qu'elle fasse faire l'indispensable à mes frais. Pour le reste, j'irai un peu plus tard, et je me rendrai compte par moi-même si cette maison vaut la peine qu'on la répare.

— Il y a des peintures et des boiseries sculptées qui paraissent d'une réelle valeur. Mais il serait grand temps qu'on les restaurât.

— Vraiment ? Je ne connais pas du tout ce logis. Il faudra que je voie cela...

Tout en parlant, il faisait quelques pas vers le salon voisin, et Liliane l'imita. Ils se trouvaient ainsi dans l'embrasure de la porte à deux battants faisant communiquer les deux pièces, et sous le bouquet de gui tombant d'une guirlande... Hugh se pencha vers sa pupille et dit à mi-voix :

— Quand on passe sous le gui... vous connaissez notre coutume anglaise, Liliane ?

Une vive teinte rose monta aux joues de la jeune fille, tandis qu'elle inclinait affirmativement la tête.

Hugh se pencha un peu plus encore, et ses lèvres effleurèrent les cheveux blonds.

— Bonsoir, Lily... Coiffez-vous toujours ainsi, je vous en prie.

X

Lord Stanville quitta le lendemain Breenwich pour passer quelques jours à Londres, où l'appelaient ses affaires. Liliane avait envisagé, avec quelque inquiétude, la perspective de se voir seule aux repas avec lady Laurence et Carrie. Mais Hugh, décidément, pensait à tout. Avant son départ, il lui dit, en présence de sa mère :

— Prenez donc un peu de congé pendant mon absence, Liliane ; allez, par exemple, déjeuner et dîner chez Mrs O'Feilgen, tous les jours. En payant votre écot, il n'y aura pas là d'indiscrétion, puisque vous êtes intimes.

Liliane ne demandait pas mieux — et la bonne Mrs. O'Feilgen non plus... Entre ces moments où elle se retrouvait ainsi près de ses amies, elle continua de se rendre ponctuellement au bureau, d'y faire avec soin le travail accoutumé. Car elle ne voulait pas profiter plus qu'il n'était nécessaire de l'indulgence de lord Stanville.

De l'indulgence ?... Il y avait lieu que cela, chez lui, à l'égard de sa pupille. En rougissant beaucoup au souvenir de ses paroles, de son regard, du baiser sur ses cheveux, Liliane pensait avec un petit frisson dont elle n'aurait su dire s'il était de crainte ou de joie : « Il semble avoir de l'affection pour moi... Que c'est étrange !... Lui !... Lui ! »

Mais, de tout cela, qui eût paru significatif à une jeune personne tant soit peu expérimentée, venant surtout d'un homme comme celui-là, Liliane ne songeait pas à tirer la conclusion qu'elle était pour Hugh, autre chose qu'une petite cousine sympathique, à laquelle il lui plaisait de témoigner une sollicitude affectueuse. Si elle en éprouvait quelque trouble, elle l'attribuait à l'étonnement que ne cessait de lui causer la transformation physique et morale de son tuteur, à la pénétrante domination de ce regard dont elle ne connaissait plus maintenant les durs éclats ni les dédains glacés.

Pas un instant, non plus, il ne lui vint à la pensée de se demander pourquoi lui parurent si longs ces jours pendant lesquels fut absent lord Stanville... pourquoi son cœur se mit à battre si vite quand, la veille du 1er Janvier, Hugh, arrivé très tard dans la soirée, mais se trouvant quand même au bureau à son heure habituelle, la fit appeler vers dix heures.

Il vint à elle, les mains tendues, le regard éclairé d'une joie contenue.

— Eh bien, Liliane, comment cela va-t-il ? Venez un peu me montrer votre mine.

Il l'emmenait près d'une fenêtre, et se mit à considérer attentivement le joli visage très rose. Liliane souriait, gênée, ses yeux confus et brillants à demi cachés sous les cils bruns qui palpitaient.

— Vous avez été souvent chez les O'Feilgen, Lily, ainsi que je vous l'avais recommandé ?

Quelle chaude douceur dans sa voix, et, comme ses doigts serraient la petite main tiède et frémissante !

— Oui, mon cousin.

— Vous ne voulez pas m'appeler Hugh ?

— Mais si...

Un charmant petit sourire confus venait aux lèvres de Liliane.

... Je ne suis pas habituée encore...

— C'est juste... Dites-moi, à quoi vous occupez-vous avec vos amies ?

(A suivre).